

République Française  
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



**COMMUNE DE BREBIÈRES**

**Délibération du Conseil Municipal  
du 9 juin 2023**

**Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 13 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du premier juin deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**PRESENTS :** M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVVIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEVANNE Pascal, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, Mme HANNE Lauréline, Mme DUEZ Céline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme CIESLAK Jocelyne, Mme LIENARD Eva.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte  
M. LOBRY Frédéric  
Mme MORENT Sophie  
M. MARINO Salvatore

donne pouvoir à M. HANNEDOUCHE Bruno  
donne pouvoir à Mme DOUVVIN Karine  
donne pouvoir à M. CICORIA Nicolas  
donne pouvoir à Mme LIENARD Eva

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme MARTEAU Marina

**Membres en exercice : 29**  
**Quorum : 13**

**Présents : 25**  
**Votants : 25**

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

**ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE**

**(1 000 habitants et +)**

Le conseil municipal s'est réuni Salle Pierre Moreau, Place des Héros, le 9 juin 2023 à 19h30.

**VU** le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**VU** l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Monsieur le Maire rappelle que les collèges électoraux sont convoqués le dimanche 24 septembre 2023 pour élire les sénateurs.

Le nombre de délégués varie selon la population de la commune : en l'occurrence, la Commune de Brebières doit procéder à l'élection de 15 délégués et de 5 suppléants.

## **Bureau électoral**

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Monsieur René GOUBET et Madame Jocelyne CIESLAK,
- Madame Alexia DEPREZ et Monsieur Corentin TRIPLET.

Le secrétariat du bureau électoral est assuré par Madame Karine DOUVVIN.  
La présidence du bureau est assurée par mes soins.

## **Dépôt des listes**

Trois listes ont été déposées par des groupes de conseillers municipaux et enregistrées :

La liste « Un maire pour votre avenir, une équipe à votre service » présentée par Monsieur Lionel DAVID,  
La liste « Brebières en mouvement » présentée par Monsieur Nicolas CICORIA,  
La liste « Brebières avec vous » présentée par Madame Jocelyne CIESLAK.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

## **Le conseil,**

### **1) Procède aux opérations électorales mentionnées ci-dessus dont les résultats sont les suivants :**

Après dépouillement :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrage exprimés : 29

Ont obtenu :

La liste « Un maire pour votre avenir, une équipe à votre service » : 21 voix

La liste « Brebières en mouvement » : 5 voix

La liste « Brebières avec vous » : 3 voix

### **2) Attribue les sièges selon le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne :**

#### *2.1 Election des délégués*

Le quotient applicable est :  $29/15 = 1.93$  soit 2

1<sup>ère</sup> répartition :

La liste « Un maire pour votre avenir, une équipe à votre service » obtient :  $21 : 2 = 10.5$ , soit **10 délégués**

La liste « Brebières en mouvement » obtient :  $5 : 2 = 2.5$ , soit **2 délégués**

La liste « Brebières avec vous » obtient :  $3 : 2 = 1.5$ , soit **1 délégué**

Ainsi 13 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 14<sup>ème</sup> siège :

La liste « Un maire pour votre avenir, une équipe à votre service » :  $21 : (10+1) = 1.90$

La liste « Brebières en mouvement » :  $5 : (2+1) = 1.66$

La liste « Brebières avec vous » :  $3 : (1+1) = 1.50$

**La liste « Un maire pour votre avenir, une équipe à votre service » emporte ce 14<sup>ème</sup> siège.**

Il est procédé à la répartition du 15<sup>ème</sup> siège :

La liste « Un maire pour votre avenir, une équipe à votre service » :  $21 : (11+1) = 1.75$

La liste « Brebières en mouvement » :  $5 : (2+1) = 1.66$

La liste « Brebières avec vous » :  $3 : (1+1) = 1.50$

**La liste « Un maire pour votre avenir, une équipe à votre service » emporte ce dernier siège.**

## 2.2 Election des suppléants

Le quotient applicable est :  $29/5 = 5.8$ , soit 6

1<sup>ère</sup> répartition :

La liste « Un maire pour votre avenir, une équipe à votre service » obtient :  $21 : 6 = 3.5$ , soit **3 suppléants**

La liste « Brebières en mouvement » obtient :  $5 : 6 = 0.83$ , soit **0 suppléant**

La liste « Brebières avec vous » obtient :  $3 : 6 = 0.5$ , soit **0 suppléant**

Ainsi 3 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 4<sup>ème</sup> siège :

La liste « Un maire pour votre avenir, une équipe à votre service » :  $21 : (3+1) = 5.25$

La liste « Brebières en mouvement » :  $5 : (0+1) = 5$

La liste « Brebières avec vous » :  $3 : (0+1) = 3$

**La liste « Un maire pour votre avenir, une équipe à votre service » emporte ce 4<sup>ème</sup> siège.**

Il est procédé à la répartition du 5<sup>ème</sup> siège :

La liste « Un maire pour votre avenir, une équipe à votre service » :  $21 : (4+1) = 4.2$

La liste « Brebières en mouvement » :  $5 : (0+1) = 5$

La liste « Brebières avec vous » :  $3 : (0+1) = 3$

**La liste « Brebières en mouvement » emporte ce dernier siège.**

## 2.3 Proclamation des résultats

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

La liste « Un maire pour votre avenir, une équipe à votre service » : **12 délégués et 4 suppléants,**

La liste « Brebières en mouvement » : **2 délégués et 1 suppléant,**

La liste « Brebières avec vous » : **1 délégué et 0 suppléant.**

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre, ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Lionel DAVID,  
Maire.

Marina MARTEAU,  
Secrétaire de séance.

Publiée le 7/8/2023

Affichée le 7/8/2023

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le



ID : 062-216201731-20230609-DCM202320-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>